



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM

Question écrite n° 71597

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, chargée de l'outre-mer, sur la problématique du vieillissement des populations dans les départements d'outre-mer (DOM). Dans son bulletin mensuel d'information du mois d'octobre dernier, l'Institut national d'études démographiques (INED) a publié les résultats d'une étude relative aux défis du vieillissement démographique dans les DOM. Si la population dans les quatre DOM est plus jeune que celle de la France hexagonale, il n'en reste pas moins que la population vieillit plus vite dans trois DOM (La Réunion, Guadeloupe et Martinique) sous les effets combinés de l'allongement de la durée de vie, de la diminution des naissances et de l'émigration des jeunes actifs. Ainsi, à l'inverse des images convenues de sociétés jeunes à la démographie galopante, La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe comptent aujourd'hui parmi les départements français les plus concernés par le vieillissement démographique. Selon les projections moyennes de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), la part des personnes âgées de 60 ans et plus devrait doubler entre 2005 et 2030, passant de 17 % à 34 % en Martinique, de 15 % à 31 % en Guadeloupe, de 11 % à 24 % à La Réunion. Par ailleurs, dans ces DOM, la situation des personnes âgées demeure en effet marquée par l'inégalité d'accès à la protection sociale qui a longtemps distingué ces départements de la métropole. S'y ajoutent également de mauvaises conditions d'emploi qui ont souvent rendu difficile, voire impossible, la reconstitution d'une carrière ouvrant droit à une retraite suffisante. La part des bénéficiaires du minimum vieillesse parmi les plus de 60 ans est très supérieure à la moyenne métropolitaine (4 %) puisqu'elle est de 32 % à La Réunion, 31 % à la Guadeloupe et 27 % à la Martinique. Les perspectives d'avenir découlant des projections issues de cette étude ne sont guère encourageantes. Le chômage endémique, la précarité des conditions d'emploi d'une grande part des actifs, le nombre important d'allocataires de minima sociaux ou encore le retrait anticipé du marché du travail de nombreux adultes dans la force de l'âge laissent craindre des conditions de vie difficiles pour ceux qui, dans les prochaines années, atteindront l'âge de la retraite. On peut craindre également que s'y ajoutent les effets de la précarité qui, en touchant leurs enfants ou aidants potentiels, réduisent leur capacité à maintenir la tradition de solidarité entre générations. Aussi, il souhaite connaître sa position à ce sujet ainsi que les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour prendre à bras le corps ce défi majeur pour les territoires concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71597

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1600

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)